PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour le projet d'extension de la station de traitement des eaux usées de Lille sur la commune de BLANQUEFORT et la remise aux normes de la station d'épuration de Cantinolle à EYSINES.

Une enquête publique est prescrite **du lundi 13 octobre au vendredi 14 novembre inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension de la station de traitement des eaux usées de Lille sur la commune de Blanquefort et la remise aux normes de la station d'épuration de Cantinolle à Eysines.

Le responsable du projet est BORDEAUX MÉTROPOLE – Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole esplanade Charles de Gaulle 33045 BORDEAUX Cedex / 91 rue Paulin 33000 BORDEAUX. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Pierre THUEUX par mail : pierre.thueux@leaubm.fr.

Communes concernées :

La commune de Blanquefort est désignée comme commune siège de l'enquête publique.

Les communes suivantes sont concernées par le projet : Le Haillan , Le Taillan-Médoc, Eysines, Saint-Médard-en-Jalle, Saint-Aubin-du-Médoc, Mérignac, Bruges, Blanquefort, Bordeaux et Parempuyre.

Par désignation du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 11 septembre 2025, Bernard LESOT, Magistrat financier retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Elisabeth LEMOINE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête sera consultable par le public aux jours et heures habituels d'ouverture :
– à la mairie de Blanquefort, située 12 rue Dupaty – 33294 Blanquefort cedex (siège de l'enquête) ;

Le dossier sera également consultable sur le site internet :
https://www.registre-numerique.fr/station-epuration-blanquefort-eysines

Un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

Le dossier soumis à enquête comprend les pièces suivantes :
– Un document introductif précisant la procédure au titre de laquelle le projet est soumis à enquête publique, la mention des textes qui régissent l'enquête publique, ainsi que la liste des pièces du dossier ;
– l'étude d'impact et son résumé non technique ;
– la demande d'autorisation environnementale ;
– les avis requis des organismes consultés au titre de la demande d'autorisation environnementale ;
– l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations le :

- le lundi 13 Octobre de 9h à 12h00
- le mercredi 5 Novembre de 14h à 17h00
- le vendredi 14 Novembre de 14h à 17h00

Les observations et propositions relatives au projet pourront être adressées par écrit, du 1er jour de l'enquête (lundi 13 octobre) et jusqu'à sa clôture (vendredi 14 novembre) au commissaire enquêteur soit :
– par dépôt sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Blanquefort;
– par correspondance (le cachet de la poste faisant foi) adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Blanquefort (siège de l'enquête), 12 rue Dupaty – 33294 Blanquefort cedex ;
– par voie électronique sur le registre d'enquête numérique accessible sur le site :
https://www.registre-numerique.fr/station-epuration-blanquefort-eysines ;
– par courriel à l'adresse suivante :
station-epuration-blanquefort-eysines@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables et annexées au registre d'enquête déposé dans la mairie de Blanquefort. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet :
https://www.registre-numerique.fr/station-epuration-blanquefort-eysines

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant le délai **d'un an** à compter de la date de clôture de l'enquête dans la mairie de Blanquefort, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales, et sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr (rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas », « Enquête publique – Consultation du public 2025 »).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.